



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télétravail

Question écrite n° 86216

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le retard de la France en matière d'emplois télétravaillés. Le télétravail constitue aujourd'hui un moyen pour les personnes vieillissantes, souffrantes de handicap, ou encore de maladie, de garder une activité professionnelle et ainsi d'éviter d'être socialement exclue. Le travail est en effet un facteur d'intégration sociale loin d'être négligeable. En France pourtant, le télétravail est très peu développé par rapport aux autres pays de l'Europe avec 6 % de télétravailleurs contre 25 % aux Pays Bas et 23 % en Allemagne. L'une des solutions pourrait être de permettre aux personnes en arrêt maladie mais ayant toutes leurs facultés intellectuelles, de continuer à travailler sur avis médical grâce à ce mode de travail innovant. Il lui demande si le Gouvernement entend développer le télétravail en France afin de permettre aux personnes qui le veulent mais ne le peuvent pas, de travailler à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86216

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5728

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)